

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Mardi 9 octobre 2018 à 20h30

Convocation le 3/10/2018

affichage le 11/10/2018

Etaient présents : Mesdames Joss BERNARD, et messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Ludovic GERBER et Florian DARCQ

Secrétaire de séance : Ludovic GERBER

Monsieur le Maire précise tout d'abord que suite à la démission de 8 membres du Conseil début septembre, il est possible de faire une réunion du Conseil municipal avec les membres restants élus jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée qui aura lieu suite aux prochaines élections. Ces informations ont été prises auprès du secrétaire général du Sous-Préfet.

Après lecture faite par Monsieur le Maire des procès-verbaux du 18 juin et du 16 juillet 2018, M. DARCQ souhaite à ce que le détail des subventions apparaisse dans ce procès-verbal du 9 octobre.

Rappel des subventions votées par le Conseil lors de la séance du 5 avril 2018 non reportées au compte rendu :

Foyer Rural de Dampierre	3 000 €
Souvenir Français	50 €
Association Parents d'élèves	300 €
ACCA Dampierre	80 € (contre bail)
Les Amis de la Bibliothèque (ABC)	50 €
Evolution jeunesse : prise en charge 50% cartes jeunes, estimé à 200 €	
Principe de participation de 5€/jour/enfant pour voyage scolaire.	
Associations extérieures 16€/adhérent de Dampierre, maxi 400 €	
Jura Nord Foot	400 €
Ecole de musique Jura Nord	400 €

Le projet présenté par la Ruche aux idées de création d'une fresque sur le mur extérieur de la salle polyvalente (montant 2 424 €) n'a pas été retenu compte tenu des travaux de réfection préalable à entreprendre.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

- Rappel des décisions prises par le Maire
 - Décisions modificatives
- Abattage et élagage arbres Place Arthur Gaulard
- Poursuite projet – Jardin de Jean / Gendarmerie
 - Convention Cléau

Environnement

- Vente 2018 et Coupes de bois 2019
- Attribution du marché de viabilité hivernale

Bâtiment

- Devis protection cloché

Questions diverses

Affaires générales

Rappel des décisions prises par le Maire par délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux échanges qu'il a eu avec les membres du Conseil et dans la continuité du Conseil de début juillet qui n'avait pu se réunir faute de quorum, il a signé un nouveau bail pour le local sis 1 Rue du Grand Verger à Monsieur JEANTOT Laurent, Masseur-Kinésithérapeute, pour un montant de 410 €/mois à compter du 1^{er} février 2019. Cette signature s'appuie sur sa délégation générale. Il précise que M. JENATOT s'était déplacé pour le Conseil en juillet pour expliquer sa position et ses attentes.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé la convention avec GrDF pour l'installation de « relais » pour compteurs gaz sur les bâtiments publics, en l'occurrence la médiathèque, suite à la délibération prise par le Conseil municipal en date du 8 septembre 2014.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications budgétaires sans impact financier, à savoir :

Opération d'ordre concernant les amortissements :

- Compte 16878-041 +2 527.96 €
- Compte 1328-041 + 2 927.50 €

En investissement, entre deux opérations pour solder les dernières factures.

- Compte 2315/32 -11 500 €
- Compte 2315-24 +11 500 €

Le Conseil municipal valide après délibération à l'unanimité des présents, les modifications budgétaires proposées par le Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de cotisation supplémentaire par un organisme de retraite, suite à la demande faite par une élue.

Il précise que ces cotisations n'ont pas été prévues au budget par la chambre régionale des comptes (CRC) donc une modification budgétaire est nécessaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de sursoir compte tenu de l'impact budgétaire, tout en précisant qu'il s'agit de dépenses obligatoires qui pourront être exigées par le Préfet le cas échéant.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il sera sans doute nécessaire de faire une ligne de trésorerie d'environ 40 à 50 000 € afin de pouvoir mandater toutes les dépenses courantes de l'année, sachant que le prêt prévu par la CRC dans le BP 2018 n'a pas encore été réalisé, et qu'il ne sera peut pas nécessaire pour boucler l'année 2018. Il a sollicité le SIDEC pour décaler les travaux et mandatements relatifs au lotissement « Jardin de Jean » puisque les terrassements ne peuvent être lancés cette année.

Il informe également les membres du Conseil que suite au retard de paiement des factures, les entreprises réclament des intérêts moratoires s'élevant à plusieurs milliers d'euro. C'est la conséquence des votes du Conseil refusant successivement la DM 2/2017, la ligne de trésorerie fin 2017, le vote du BP 2018.

Abattage et élagage arbres – Place Arthur Gaulard

Monsieur GOUNAND fait part au Conseil municipal des 2 devis supplémentaires pour l'abattage et l'élagage des arbres Place Arthur Gaulard.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de retenir le devis présenté par Monsieur GOUNAND, lors de la séance du 18 juin dernier, s'élevant à la somme de 1 300 € TTC, offre la moins disante.

Poursuite projet – Jardin de Jean / Gendarmerie

Monsieur le Maire fait un rappel sur ce projet qui n'a pas démarré pour cause de non vote du CA 2017 et du BP 2018.

Il précise que le démarrage des travaux pourrait être envisagé début 2019. Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres avait été lancé en avril (avant le refus du BP) mais que la procédure n'a pu aboutir faute d'inscription budgétaire. A ce jour les offres sont donc devenues caduques.

Il propose deux possibilités soit de redemander aux entreprises le maintien de leurs offres soit de relancer la consultation sachant que la somme de 600 € a été payée pour la publicité.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la gendarmerie vient de faire part de leur programme de travaux à la Communauté de Communes JURA NORD qui est chargée de la construction de celle-ci. La CCJN va donc pouvoir lancer les études en recrutant un maître d'œuvre (architecte).

Il précise que la gendarmerie souhaite obtenir un document officiel précisant la cession à l'euro symbolique du terrain auprès de la Communauté de communes et de passer devant le notaire afin de finaliser ce dossier.

Dans la continuité de ce qui a été acté, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents, accepte de formaliser la cession du lot n°1 d'une contenance de 4 600 m² à la Communauté de Communes Jura Nord pour la construction de la gendarmerie.

Convention Cléau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réalisation de 3 conventions pour les travaux Rue du Cléau afin de formaliser les travaux réalisés et la cession des terrains.

Il précise que deux délibérations avaient déjà été prises concernant ce projet, l'une en date du 1^{er} juin 2015 et l'autre le 11 septembre 2017.

Monsieur le Maire fait lecture de cette convention qui sera établie pour chacun des trois propriétaires.

Les conventions fixes la valeur vénale des terrains à céder (prix de 17,5 €/m²), les travaux réalisés par la commune pour le réaménagement du chemin du Cléau, ainsi que la part de travaux à rembourser par l'aménageur du lotissement concernant la viabilisation des 7 lots (travaux réalisés par la commune, mais à charge du lotisseur), et enfin les travaux effectués en compensation des cessions de terrain.

Dans la continuité des délibérations du 1^{er} juin 2015 et du 11 septembre 2017, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer les trois conventions avec les différents propriétaires précisant d'une part la valeur vénal des terrains à céder par les propriétaires à la commune (17,5 € /m²) et le détail des travaux réalisés en contrepartie et/ou à rembourser à la commune.

Environnement

Vente 2018 et Coupes de bois 2019

Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal que la vente de bois prévue en septembre dernier a été ajournée pour être remise en juin 2019.

Monsieur GOUNAND précise que les coupes de bois 2019, pourront-être remise au débat lors d'un prochain Conseil municipal.

Il précise également que le plan de gestion avec l'ONF s'achèvera en 2021. Il indique que la commune a toujours « limité » l'exploitation de la forêt communale pour assurer en premier lieu l'affouage qui reste une priorité. La taille de la forêt commune ne permet pas d'assurer d'énormes revenus, mais permet d'équilibrer les frais d'entretien obligatoires. La forêt doit être en premier lieu un espace de loisir pour la population.

Attribution du marché de viabilité hivernale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour réaliser les prestations de déneigement et salage.

Une seule réponse de l'entreprise ROLLAND Michaël pour un montant forfaitaire de 90 € HT par heure d'intervention.

Il rappelle que toutes les rues (vois communales) sont traitées au même niveau de service, que les points particuliers sont dotés de bacs de graviers, et que le déneigement de toute la commune prend de 2 à 3 heures au total.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, cette proposition et retient l'entreprise ROLLAND Mickaël, pour un coût horaire de 90 € HT.

Bâtiment

Devis protection cloché

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise PRETRE et FILS, lors de l'entretien annuel, a fait un devis concernant la protection du cloché par la mise en place de filets anti-pigeons pour un montant de 1 927.20 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de sursoir à cette décision. M. Darcq indique que d'autres oiseaux peuvent fréquenter le clocher (chouette, etc..) et que la commune pourrait se rapprocher d'associations spécialisées pour connaître les moyens de lutte efficaces.

Questions diverses

1. Madame BERNARD fait un point financier au Conseil municipal suite à la cérémonie organisée pour les deux centenaires qui s'est déroulée en juin dernier. Les dépenses s'élèvent à 541.48 € pour un budget initial alloué par le Conseil de 1 000 €.

2. Madame BERNARD informe le Conseil municipal des résultats du concours fleuris,

Catégorie professionnel

- Pizzeria L'UNIQUE
- Boulangerie LEBON
- Coiffure CHAMAREL

Catégorie particulier

- Mme FAIVRE Nelly
- M. DESAINSTLOUP Robert
- M. CRETTE Patrick

Prix exceptionnel remis à Madame MAGNIN Paulette.

Mme Bernard fait également le bilan financier de cette opération, et demande si les économies réalisées pour ces deux opérations peuvent servir pour les décorations de Noël, ce qu'accepte les membres du Conseil municipal.

3. M. DARCOQ précise que le site de la mairie n'est pas mis à jour. M. le Maire indique qu'un contact sera pris avec l'ancien délégué à la communication, M. Thevenot qui a remis sa démission mais n'a pas encore transmis les modes opératoires de mise à jour. Il était le seul administrateur du site. A priori une partie du site a été mis à jour concernant les élus de Dampierre : suppression des membres démissionnaires.

Séance levée à 22h45